

Avis 11-321 du personnel des ACVM

Planification de la continuité des activités – Essais à l'échelle du secteur

Le 7 février 2013

Introduction

La continuité des activités est, dans le secteur des valeurs mobilières, une priorité constante des participants et des autorités. Divers événements survenus au cours des dernières années, notamment les épidémies de grippe, les catastrophes naturelles, les pannes d'électricité et les problèmes rencontrés par les systèmes des marchés, ont mis en évidence le risque de perturbation dans le fonctionnement du système financier. Cette priorité revêt donc une importance accrue.

Objet

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») encourage les efforts des participants au secteur visant à cerner les difficultés auxquelles ils pourraient se heurter et à parer aux répercussions éventuelles d'incidents susceptibles de perturber leurs activités. Les règles sur les valeurs mobilières exigent la mise à l'essai régulière des plans de continuité des activités pour tenir compte de l'évolution actuelle ou potentielle des systèmes. En vertu du paragraphe 2 de l'article 12.4 de la Norme canadienne 21-101 sur le *fonctionnement du marché*, les marchés doivent mettre à l'essai leurs plans de continuité des activités et de reprise après sinistre à une fréquence raisonnable et au moins une fois par année. En outre, l'alinéa *b* de l'article 11.1 de la Norme canadienne 31-103 sur les *obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* prévoit que la société inscrite doit établir, maintenir et appliquer des politiques et des procédures instaurant un système de contrôles et de supervision capable de gérer les risques liés à son activité conformément aux pratiques commerciales prudentes. Les *Règles des courtiers membres* de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) obligent les courtiers membres à établir et à maintenir un plan de continuité d'activité et à effectuer, chaque année, un examen et un essai de leur plan pour déterminer si des modifications sont nécessaires. Les chambres de compensation devraient également se doter de procédures de continuité des activités prévoyant la mise à l'essai régulière de leurs plans de continuité des activités.

Nous estimons que les courtiers, les marchés, les organismes d'autoréglementation et les chambres de compensation devraient participer régulièrement aux mises à l'essai effectuées à l'échelle du secteur.

Comme il est indiqué dans l'Avis de l'OCRCVM 12-0279 publié le 24 septembre 2012, l'OCRCVM a fixé au 5 octobre 2013 la prochaine mise à l'essai des plans de continuité à l'échelle du secteur. L'organisme s'attend à ce que tous les courtiers membres et les principaux fournisseurs de services y participent. Il communiquera ensuite les résultats à l'ensemble des participants.

Les ACVM encouragent tous les courtiers, marchés et chambres de compensations à participer à l'essai organisé par l'OCRCVM en octobre prochain. Leur participation pourrait permettre la détection d'éventuels problèmes de système et opérationnels susceptibles de nuire à l'intégrité des marchés des capitaux.

Questions

Pour toute question, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Armand K. Djolla
Autorité des marchés financiers
514-395-0337
armand.kamban-djolla@lautorite.qc.ca

John Kearns
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-8278
jkearns@osc.gov.on.ca

Doug MacKay
British Columbia Securities Commission
604-899-6609
dmackay@bcsc.bc.ca

Jason Alcorn
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
506-643-7857
jason.alcorn@nbsc-cvmnb.ca

Chris Pottie
Nova Scotia Securities Commission
902-424-5393
pottiec@gov.ns.ca

Paula White
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204-945-5195
paula.white@gov.mb.ca

Paula Kaner
Alberta Securities Commission
403-355-6290
paula.kaner@asc.ca

Curtis Brezinski
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan
306-787-5876
curtis.brezinski@gov.sk.ca